



ENVIRONNEMENT

Cop 16 biodiversité : des avancées laborieuses

La **COP16 sur la biodiversité** s'est tenue à Cali en Colombie du 21 octobre au 1er novembre dernier. Elle faisait suite à l'adoption de l'**Accord de Kunming-Montréal fin 2022** où plus de 190 Etats étaient parvenus à un accord visant à protéger 30% des terres et des mers d'ici à 2030, restaurer 30% des écosystèmes dégradés, réduire de moitié l'utilisation des pesticides, couper les subventions néfastes à la nature, ou encore donner des garanties aux peuples autochtones et débloquer 30 Mds\$ d'aide annuelle à la préservation des territoires pour les pays en développement. S'il est encore trop tôt pour dresser un bilan, le chemin à parcourir reste long. A titre d'exemple, selon Bloomberg, seuls 2,8% des océans seraient efficacement protégés. La COP16, même si elle n'a pas atteint tous ses objectifs, à savoir évaluer l'état de la mise en œuvre du cadre de la Cop15 et fixer un cadre opérationnel, n'a pas dérogé à la règle de parvenir à quelques accords majeurs.

Après **plusieurs jours de blocages, de multiples consultations et une nuit blanche**, les premiers textes ont été adoptés in extremis le dernier jour alors que d'autres n'ont pu être votés faute de quorum. Parmi les **accords notoires**, celui concernant les **peuples autochtones** qui ont obtenu d'être **représentés au sein de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**. Dans la nuit, malgré les fortes tensions principalement entre l'Inde et la Suisse, un accord a été trouvé pour la création d'un fonds spécifique (**fonds Cali**) destiné à recevoir les **bénéfices issus de l'exploitation et l'utilisation commerciale des séquences génétiques** végétales et animales numérisées et stockées dans des banques de données. Les bénéfices seront **partagés** entre leurs **utilisateurs** (industries des médicaments, des cosmétiques, de l'agroalimentaire, etc.) et les **communautés** dont ils sont issus.

Les **grandes entreprises** devraient donc être incitées à **verser 0,1% de leurs revenus** (ou 1% de leurs bénéfices) à ce fonds. Bien que cette mesure ne soit pas contraignante (c'est un point de tension récurrent, mais les décisions des COP ne peuvent rendre les taxes obligatoires), ce fonds pourrait collecter jusqu'à 1 Md€ par an. Concernant cet accord en particulier, la France a exprimé sa **crainte de concurrence déloyale** par les Etats Unis qui n'ont pas ratifié la Convention de l'ONU sur la biodiversité. **Autre sujet de tension**, abordé dans la nuit, celui de la création d'un fonds spécifique dédié à la biodiversité : demandé par les pays en développement et fortement contesté par l'Union européenne, il n'a pu être traité faute de consensus et d'atteinte du quorum. **Cependant** au cours de ces deux semaines, le **Global Biodiversity Framework Fund (GBFF)**, hébergé par le Fonds pour l'environnement mondial et destiné à soutenir les pays en développement (disposant déjà de 250 M\$, versés principalement par le Canada, le Japon et l'Allemagne), s'est vu **complété** par **l'Autriche, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Nouvelle Zélande, le Québec et le Royaume Uni** qui ont annoncé un apport de **163 M\$**. La **France**, qui s'était engagée à fournir 1 Mds€ par an à des financements pour la biodiversité d'ici 2025, a annoncé une contribution de **5 M€** à ce GBFF. **Autre avancée** à noter : 196 membres de la Convention sur la Diversité Biologique ont soumis leur nouveau **plan d'action** et 119 ont présenté des **engagements** sur une partie des cibles de l'Accord de 2022. A suivre dans le temps sur les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus.

Pour rappel : selon l'ONU plus de **la moitié du PIB mondial** est dépendant de la nature et selon la Banque centrale européenne **72% des entreprises européennes** sont dépendantes de la nature pour leurs activités.

Sources : Les Echos - Novethic - Ministère de l'Economie



FINANCE DURABLE

Les entreprises en ordre de marche pour la CSR

Malgré la mise au point de la Commission européenne en septembre auprès des Etats sur l'obligation de la transposition de la directive **CSRD** (Corporate Sustainability Reporting Directive), les **débats sur son applicabilité se poursuivent**. Dernier en date, en France **Michel Barnier** s'est dit favorable à une « **forme de moratoire** » qui permettrait de décaler son application de deux ou trois ans, en raison de contraintes réglementaires jugées « très lourdes ». Mais une telle initiative pourrait constituer une **violation du droit communautaire** qui exposerait la France à des sanctions de la Cour de justice de l'Union européenne. A moins que la Commission européenne n'envisage des assouplissements face aux plaintes des entreprises vis-à-vis de la charge administrative et des délais de mise en œuvre. Matignon a donc réajusté l'annonce en mentionnant la volonté d'un débat européen pour **aller vers moins de prescriptif et plus d'indicatif dans les textes**. Outre Rhin, fin septembre, c'était le ministre de la Justice qui avait demandé de renégocier les modalités d'application. La possibilité d'une **réouverture du dossier** n'est donc pas à exclure. Pendant que les uns débattent, les entreprises doivent se plier aux exigences réglementaires. Et bon gré mal gré, elles se sont mises au travail. En France, elles sont même plutôt bien impliquées si l'on en croit les résultats d'une enquête sur le reporting extra-financier menée par Tennaxia en partenariat avec Bpifrance et LCL Smart Business, réalisée auprès de plus de 400 directeurs/responsables RSE et DAF d'entreprises françaises.

L'analyse des réponses (208 retenues pour leur complétude et leur pertinence vis-à-vis de la CSRD) révèle les progrès et les défis des entreprises face à la Directive européenne. Les points majeurs à retenir sont les suivants :

La Direction Administrative et Financière (**DAF**) est devenue un acteur clé dans la conformité à la CSRD, avec 89% des entreprises rapportant leur implication en 2024, soit une augmentation de 15 points par rapport à 2023. La **Direction Achat** émerge également, soulignant l'importance de la chaîne d'approvisionnement.

Des défis persistent quant à la **collecte de données ESG** : **36%** des entreprises n'ont pas encore localisé toutes les données nécessaires pour le reporting CSRD. Les données sont souvent stockées dans Excel (35%) ou des systèmes d'information (26%), avec des interrogations sur leur fiabilité. De façon surprenante 5% des entreprises utilisent encore des documents papier.

Le **changement climatique** reste un **enjeu prioritaire pour les entreprises** : **98%** considèrent le changement climatique comme un enjeu matériel majeur, avec un accent particulier sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des stratégies bas-carbone. **44%** déclarent avoir déjà mis en place un plan de transition aligné sur l'Accord de Paris.

Enfin, l'étude met en évidence la préférence marquée des entreprises pour des audits de leur rapport CSRD par les **Commissaires aux Comptes (CAC)** : la majorité des répondant préfèrent même l'audit par leurs CAC habituels (51%). En revanche seules 14% envisagent de se faire auditer par un **Organisme Tiers Indépendant (OTI)**.

Source : Tennaxia



GOVERNANCE

Droits des actionnaires : les recommandations de l'ICGN

L'International Corporate Governance Network (ICGN), qui représente des investisseurs gérant plus de 71 000 Mds€ d'actifs, a publié le 29 octobre ses **recommandations** à la Présidente de la Commission européenne. Celles-ci visent à **renforcer l'harmonisation de la gouvernance d'entreprise et des droits des actionnaires dans l'Union européenne**, notamment par la révision de la Directive sur les droits des actionnaires SRD II. D'une manière générale, l'ICGN appelle à une meilleure harmonisation de la gouvernance d'entreprise et des droits des actionnaires dans l'UE afin de **lever les obstacles à l'exercice des droits des actionnaires**. Les six recommandations sont les suivantes :

1. Supprimer les obstacles aux votes des actionnaires en interdisant i) les obligations trop contraignantes en termes de procurement, ii) l'exigence de la présence physique, iii) tout obstacle au vote fractionné iv) les votes manuels, et en veillant à ce que l'interdiction du blocage des actions soit appliquée par tous les acteurs du marché.

2. Harmoniser les pratiques en matière d'AG ordinaire i) en privilégiant les formats hybrides plutôt que les AG seulement à huis clos ou seulement virtuelles, avec la possibilité de poser des questions directes ii) en veillant à ce que les documents de l'AG soient distribués suffisamment à l'avance,

iii) en rapprochant la date limite des votes de la date de la réunion, iv) en améliorant la transparence des processus de décompte des votes.

3. Harmoniser les normes relatives aux propositions d'actionnaires i) en faisant en sorte que les actionnaires puissent déposer des propositions (y compris des résolutions, sur tout sujet important, en vue d'un vote consultatif), ii) en mettant en place des standards harmonisés au sein de l'UE concernant le dépôt de proposition (seuils de dépôt, nature, conditions de dépôt, etc...)

4. Introduire des garanties pour les actions à droits de vote multiples en mettant en place i) une clause d'extinction de 7 ans maximum, ii) des restrictions sur la possibilité de transférer ces actions, iii) une limite au ratio maximum de droits de vote iv), en introduisant un vote obligatoire des actionnaires sur le maintien des droits de vote multiples, v) en obligeant à communiquer les résultats des votes par catégorie.

5. Veiller à ce que les investisseurs puissent s'appuyer sur des informations de qualité sur le développement durable des entreprises en transposant sans délai la Directive sur le développement durable dans tous les États membres de l'UE.

6. Supprimer les obstacles perçus à l'engagement collaboratif en veillant à ce que les investisseurs puissent faire de l'engagement collaboratif (à plusieurs) auprès des entreprises sans être perçus comme agissant « de concert » avec d'autres investisseurs.

Source : ICGN



EN BREF

◆ **Renault et Suez** ont annoncé l'extension de leur partenariat dans le domaine du recyclage des déchets métalliques et de la récupération des véhicules en fin de vie. Renault s'est fixé pour objectif d'utiliser 1/3 de matériaux recyclés dans ses nouvelles voitures d'ici 2030.

◆ **Eramet** a annoncé la suspension pendant 3 semaines de l'extraction de manganèse au Gabon en raison du fort recul de la production d'acier en Chine. L'entreprise suspend par ailleurs son projet d'usine de recyclage de batteries électriques en raison d'un modèle économique encore non viable. Le groupe cherche à rebondir en misant sur le lithium à travers la prise de contrôle à 100% d'une mine en Argentine qu'il partageait auparavant avec un partenaire chinois.

◆ **BP** a décidé d'abandonner son objectif de réduction de production de pétrole et de gaz à 2030. La major, qui présentait en 2020 la stratégie la plus ambitieuse du secteur (40% de réduction de la production d'ici à 2030) a déjà revu son objectif à la baisse en février (à - 25%)

◆ **Google** a annoncé un partenariat avec Kairos Power pour l'achat d'électricité à partir des petits réacteurs modulaires (SMR). Cette électricité bas carbone sera utilisée pour alimenter les centres de données, appelés à s'agrandir pour répondre aux besoins des technologies basées sur l'intelligence artificielle.

◆ **Nexans** : la branche fonderie de fil de cuivre (unique en Europe) a signé un partenariat avec l'entreprise italienne Continuus-Properzi pour son usine de Lens. Spécialisée dans les technologies de coulée continue elle pourrait intégrer 100% de contenu recyclé dans sa production en continu de fil machine.

◆ **Véolia** va construire au Maroc la plus grande station de dessalement d'eau de mer d'Afrique

◆ **Generali** : l'assureur italien n'assurera plus les nouveaux terminaux de gaz naturel liquéfié, les nouveaux oléoducs et gazoducs et les nouvelles centrales électriques alimentées au pétrole et au gaz. Une première dans le monde de l'assurance.

◆ **LVMH** a annoncé un plan d'actionnariat salarié international, avec des conditions de souscription préférentielles, destiné à 70% de ses effectifs mondiaux. Il sera déployé dans 11 sites et régions en Europe, en Amérique du Nord et en Asie.

◆ **TotalEnergie** va consacrer 8 Mds\$ pour racheter 5% de son capital. Le taux de retour à l'actionnaire sera supérieur à 45%.

◆ **Schneider Electric** a mis fin aux fonctions de son Directeur général, en poste seulement depuis 1 an et demi. Le Conseil d'administration cite des « désaccords » sur la « mise en œuvre de la feuille de route » à « un moment d'opportunités significatives ».



VOTRE CONTACT



Murielle HERMELLIN

Responsable ISR



Murielle.hermellin@bred.fr



www.promepar.fr



www.linkedin.com/company/25263774

PROMEPAR AM est signataire de

